

Procès-verbal des délibérations du Bureau



Séance du 10 juin 2026

Sous la présidence de M. Francis HUMANN, Vice-Président

Etaient présents les membres du Bureau :

Membres titulaires

M. Sébastien CLEMENT
Mme Anne NOPPER
Mme Christelle AUBELE
M. Roland MARTIN
M. Marcel REIBEL
M. Charles SPECHT

Membres suppléants

M. Benoit KRAUTH
Mme Mireille KASTNER-PEISSER
M. Marcel DAESCHLER
M. Jonathan BERNHART

La séance est ouverte par le Vice-Président à 20 H 05.

2026 -8

OBJET : INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le bureau a été renouvelé le 23 février 2022 pour une durée de six ans, conformément à l'article 9-3 des statuts.

Il devra donc à nouveau être renouvelé intégralement en 2028. Il ne suit pas le cycle électoral.

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, le nouveau maire de la commune rejoint de droit le bureau de l'Association Foncière, conformément à l'article 9.3 des statuts.

Par ailleurs, l'Association Foncière enregistre 4 démissions au 1^{er} juin 2026 :

- trois membres nommés par le Conseil Municipal en 2022 : Aline ZEIGER, Denis ESPLA, titulaires, et Solène HOEHN, suppléante,
- un membre nommé par la chambre d'agriculture en 2022 : Elisabeth SCHMICH, suppléante.

10 juin 2026

AFFICHE LE 15/06/2026

Association Foncière d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Le Conseil Municipal a nommé, par délibération du 8 avril 2026 :

- Christelle AUBELE et Roland MARTIN comme titulaires, et Benoit KRAUTH comme suppléant.

La Chambre d'Agriculture a nommé le 11 mai 2026 une personne pour remplacer Elisabeth SCHMICH :

- Jonathan BERNHART

Le bureau partiellement renouvelé est donc composé comme suit :

Au titre de la commune :

- Sébastien CLEMENT, Maire, titulaire (nouveau),
- Anne NOPPER, titulaire,
- Christelle AUBELE, titulaire (nouveau),
- Roland MARTIN, titulaire (nouveau),
- Benoit KRAUTH, suppléant (nouveau),
- Mireille KASTNER-SPEISSER, suppléante.

Au titre de la Chambre d'Agriculture :

- Francis HUMANN, titulaire, Vice-Président,
- Marcel REIBEL, titulaire,
- Charles SPECHT, titulaire,
- Marcel DAESCHLER, suppléant,
- Jonathan BERNHART, suppléant (nouveau).

Ce bureau est nommé pour la durée restante du mandat, soit jusqu'en 2028.

VU les articles R131-1 à R 133-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 1963 instituant l'Association Foncière d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,

VU les statuts de l'Association Foncière du 1^{er} décembre 2014,

Monsieur le Vice-Président

- ♦ PROCEDE à l'appel des personnes membres du bureau,
- ♦ DECLARE les nouveaux membres du bureau de l'Association Foncière installés.

10 juin 2026

AFFICHE LE 15/06/2026

2026-9

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2026

Monsieur le Vice-Président fait lecture du procès-verbal de la séance du 12 février 2026.

Le Bureau, après en avoir délibéré,

APPROUVE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ♦ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 12 février 2026.

2026 -10

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Conformément à l'article 10 des statuts, le bureau est appelé à procéder à l'élection du président parmi ses membres, le vice-président étant toujours en exercice.

Monsieur le Vice-Président demande aux candidats de se dévoiler :

- Monsieur Sébastien CLEMENT annonce sa candidature.

Le Bureau,

VU les articles R131-1 à R 133-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 1963 instituant l'association foncière D'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
VU les statuts de l'Association Foncière du 1^{er} décembre 2014,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ♦ D'ELIRE Monsieur Sébastien CLEMENT président de l'Association Foncière d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.

2026 -11

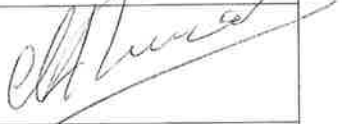
OBJET : POINTS DIVERS

- Monsieur le Vice-Président donne des explications sur le dossier d'échange de terrains avec la commune et la société LOHR. Toutes les délibérations étant prises par les différentes collectivités publiques, les actes de cessions pourront être signés prochainement.
- Monsieur le Vice-Président apporte des éclairages sur le dossier des travaux connexes à l'aménagement foncier, suite à la mise en place du G.C.O..
Il indique qu'un maître d'œuvre, le bureau d'études LOLLIER INGENIERIE, a été choisi pour accompagner l'Association Foncière.
Le groupe ARCOS s'est engagé à financer les travaux à hauteur de 528 660 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie tous les participants et clôt la séance à 21 H 00.

REUNION DU BUREAU DU 10 JUIN 2026

LISTE DE PRESENCE

NOMS – PRENOMS	PRESENT/ABSENT	SIGNATURES
CLEMENT Sébastien - Membre de droit	Présent	
NOPPER Anne - Membre titulaire	Présent	
AUBELE Christelle - Membre titulaire	Présente	
MARTIN Roland - Membre titulaire	Présent	
HUMANN Francis - Membre titulaire	Présent	
REIBEL Marcel - Membre titulaire	Présent	
SPECHT Charles - Membre titulaire		
KRAUTH Benoit - Membre suppléant	Présent	
KASTNER SPEISSER Mireille - Membre suppléant	présente	
DAESCHLER Marcel - Membre suppléant		
BERNHART Jonathan – Membre suppléant	Présent	